

La gabelle au XVIII^e siècle

La gabelle est une taxe sur le sel. En effet, le sel fut longtemps le seul moyen de conserver les aliments et était donc un élément stratégique. Avec le sel, on fabriquait des salaisons et l'on séchait poissons et viandes douces. Il était également une indispensable composante nutritive pour le bétail. Enfin, il fut sous l'Ancien régime utilisé comme monnaie d'échange et il servait même quelques fois de salaire, d'où le nom de ce mot.

Le sel fait l'objet d'un **monopole** royal. C'est-à-dire que seul le roi a le droit de faire commerce du sel. En fait, le roi s'appuie dans chaque province sur des fermiers généraux (la Ferme) ayant des employés contrôleurs : les gabelous.

La Ferme paie au Roi une somme fixe et se rembourse ensuite sur les sujets comme bon lui semble.

La gabelle n'est pas la même partout. Elle dépend des provinces (pays):



La carte des gabelles en 1788



Copyright Histoire-Généalogie.com

Les pays francs, sans impôts, soit parce qu'ils en sont dispensés par le roi, soit parce que ce sont des régions maritimes: Artois, Flandre, Bretagne, Vendée, Aunis, Basse-Navarre, Béarn

Les pays rédimés qui ont acheté une exemption à perpétuité : Poitou, Limousin, Auvergne, Saintonge, Angoumois, Périgord, Quercy, Bordelais, Guyenne

Les pays de salines : Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Lyonnais, Dombes Provence, Roussillon

Le pays de quart-bouillon. Le sel y est récolté en faisant bouillir le sable imprégné de sel de mer. Les sauneries versent le quart de leur fabrication aux greniers du roi: Cotentin

Les pays de petite gabelle, où la vente du sel est assurée par des greniers à sel, mais où la consommation est généralement libre: Dauphiné, Vivarais, Gévaudan, Rouergue, Languedoc

Les pays de grande gabelle, on doit y acheter obligatoirement une quantité fixe annuelle de sel, ce qui transforme la gabelle en un véritable impôt direct: Normandie, Champagne, Picardie, Île-de-France, Maine, Anjou, Touraine, Orléanais, Berry, Bourgogne, Bourbonnais. Cet impôt reste la taxe la plus impopulaire et a engendré une contrebande spécifique, celle des « faux-sauniers ».

Le faux saunier était un contrebandier qui allait acheter, par exemple en Bretagne, sur l'autre rive de la Vilaine, du sel qu'il revendait dans le Maine, après l'avoir fait passer en fraude sans payer la gabelle. Il encourait la condamnation aux galères s'il travaillait sans armes, la peine de mort s'il avait des armes.